

1
(N° 155.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 MARS 1838.

Rapport fait par M. Du Bus aîné, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur MAURICE OPPENHEIM, négociant à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Maurice Oppenheim, négociant, capitaine de la garde civique et propriétaire, domicilié à Bruxelles, demande des lettres de naturalisation.

Il expose qu'il est établi en cette ville depuis l'année 1823, et qu'ayant été obligé de se rendre à Francfort, lieu de sa naissance, pour affaires de famille, en 1831, cette absence momentanée l'a empêché de profiter de la disposition favorable de l'art. 133 de la Constitution.

Il est marié; ses enfants sont nés à Bruxelles.

Les divers avis des fonctionnaires consultés le présentent comme un négociant entouré de l'estime publique, et digne, par sa conduite, de la faveur qu'il sollicite.

Le rapporteur,
F. DU BUS aîné.

Le président,
FALLON (ISIDORE).